

COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

Compte-rendu du Conseil municipal du 06 octobre 2017 à 19h30 réunit en session ordinaire

Étaient présents :

Mr Alain Garnier, Maire
Mme Annabel Augustin, 1^{ère} adjointe
Mr Thierry Torrès, 2nd adjoint
Mme Eva Bieth, conseillère municipale
Mme Camille Haumont, conseillère municipale
Mme Marie-Cécile Rivière, conseillère municipale
Mme Fanny Kuhnt, conseillère municipale
Mr Didier Maury, conseiller municipal
Mr Antoine Domanec, conseiller municipal
Mme Paulette Portet, conseillère municipale
Mr Michel Andolfo, conseiller municipal
Mme Françoise Bauzou, conseillère municipale
Mr Raphaël Genz, conseiller municipal
Mr Kévin Carbonne, conseiller municipal

Absent excusé : Mr Jacques Vu-Van qui a donné une procuration à M. Alain Garnier

Mme Marie-Cécile Rivière est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2017

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – DELEGATION DE COMPETENCES

Mr le Maire énumère les compétences pour lesquelles le conseil municipal souhaite lui faire délégation. Elles sont au nombre de six :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à *hauteur de 5000 euros maximum*
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

Le Conseil approuve à l'unanimité la délégation de ces six compétences au maire

III – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU S.M.D.E.A.

M. le Maire propose Mr Alain Garnier et Mr Thierry Torrès pour représenter la commune auprès du SMDEA

Le Conseil approuve à l'unanimité la représentation de la Commune de Serres sur Arget au S.M.D.E.A. par Messieurs Garnier et Torres

IV - INDEMNITES DE FONCTION

En application du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire propose de verser une indemnité de fonction de 1199,90 € bruts à M. le Maire et de 319,33 € bruts pour les adjoints.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de fonction de 1199,90 € bruts pour M. le Maire et de 319,33 € bruts pour les adjoints.

V - COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire propose la création de huit commissions municipales. Les conseillers intéressés font acte de candidature.

Le Conseil approuve à l'unanimité par vote à main levée la composition suivante des commissions. Le maire sera président de toutes les commissions.

Présentation des différentes commissions :

Commission Ecole : Mme Paulette Portet, Mr Raphaël Genz, Mme Camille Haumont, Mme Françoise Bauzou, Mme Marie-Cécile Rivière, Mme Annabel Augustin.

Commission Finances : Mme Françoise Bauzou, Mme Fanny Kuhnt, Mme Annabel Augustin

Commission Environnement et déchets : Mr Antoine Domanec, Mr Kévin Carbonne, Mr Didier Maury, Mme Marie-Cécile Rivière.

Commission Ressources humaines : Mme Annabel Augustin, Mr Thierry Torrès, Mme Eva Bieth, Mme Françoise Bauzou. M. Jacques Vu Van

Commission Travaux et sécurité : Mr Thierry Torrès, Mr Raphaël Genz, Mr Kévin Carbonne, Mr Michel Andolfo, Mr Antoine Domanec. Mr Jacques Vu-Van

Commission Social, jeunesse et aïnat : Mme Fanny Kuhnt, Mr Kévin Carbonne, Mme Marie-Cécile Rivière, Mme Paulette Portet.

Commission urbanisme et PLU : Mr Thierry Torrès, Mr Raphaël Genz, Mme Fanny Kuhnt, Mme Eva Bieth, Mr Michel Andolfo. Mr Jacques Vu-Van

Commission communication, vie locale, tourisme et culture : Mr Thierry Torrès, Mr Kévin Carbonne, Mr Antoine Domanec, Mr Didier Maury, Mr Michel Andolfo, Mme Eva Bieth, Mme Camille Haumont, Mme Marie-Cécile Rivière.

VI - TARIFS DE LOCATION DE SALLES:

Le Maire propose les tarifs de location pour la petite salle et de la grande salle de la salle polyvalente

- **Tarif de location de la petite salle à l'étage uniquement avec l'usage de la cuisine :**

Pour une journée : 150 euros pour les Serrois / 250 euros pour les non Serrois

Pour un week-end : 300 euros pour les Serrois / 500 euros pour les non Serrois

La caution est fixée à 1000 euros.

- **Tarif de location de la grande salle** : un tarif unique est proposé, qu'il s'agisse d'une soirée ou d'un week-end entier :

400 euros pour les Serrois / 800 euros pour les non Serrois

La caution est fixée à 1500 euros.

Pour chaque location de salle, il sera fait 2 états des lieux du mobilier, un entrant et un sortant.

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de location des deux salles

VII - REHABILITATION DE L'ESPACE BOSSES DE BMX

Le Maire propose un projet de travaux pour réhabiliter l'espace des bosses de BMX à côté du Lac de Ferranès. Cette réhabilitation se fera lors d'une journée participative avec repas pris en commun par les personnes bénévoles.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de réhabilitation de l'espace bosses.

VIII - RETRAIT DE PLAINTE

Le Maire propose le retrait d'une plainte déposée par Mme Djamila Roumila, alors maire de la commune, sous le n° de PV 00458 en date du 9 Mai 2017, qui concernait une charrette déposée par des particuliers sur un terrain communal à la Mouline.

Le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de cette plainte.

IX - TRANSACTION DE BIEN COMMUNAL

Le Maire explique qu'il faut rectifier les numéros de parcelles concernées par la transaction du bien communal réalisée dans le lotissement du Peyrou au profit de Mr Jean-Paul DEFRANCE domicilié 1 allée des Longs Réages à GIF-SUR-YVETTE - 91, pour un montant net vendeur de 130 000 euros

Pour cela, il faut annuler la délibération 2017-64 ~~est annulée~~ et reprendre une délibération avec les numéros de parcelles appropriés sans remise cause de la vente

Le Conseil approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération 2017-64 et son remplacement par une nouvelle délibération

X - LOCATION, LOYER ET CAUTION DES DEUX APPARTEMENTS INOCCUPES SITUES AU 1ER ETAGE AU-DESSUS DE L'ECOLE DE SERRES-SUR-ARGET,

Le Maire propose la mise en location des deux appartements situés au-dessus de l'école :

- Appartement T4 en parfait état pouvant recevoir un locataire immédiatement. La commune propose un loyer de 550 euros avec un dépôt de garantie équivalant à un mois de loyer.
- Appartement T3 bis de la même surface : la commune propose un loyer de 450 euros avec un dépôt de garantie équivalant à un mois de loyer. La location interviendra dès que les travaux de rénovation auront été effectués.

Le Conseil approuve à l'unanimité la location, le loyer et le dépôt de garantie des deux logements.

XI - QUESTIONS DIVERSES.

- Délégués de hameaux : si ce n'est pas encore fait, les candidats ont jusqu'au 1^{er} novembre pour se manifester. A défaut de volontaires, c'est un conseiller municipal qui prendra en charge ce rôle dans les hameaux concernés.

- Horaires des permanences des élus à la mairie :

Le Maire informe de l'ouverture de permanences des élus à la mairie :

-le mercredi de 08h30 à 10h30 et de 14h à 16h.

-le samedi de 10h à 12H

- Un autre logement pourra être remis à la location mais il nécessite des travaux plus lourds qu'un simple rafraichissement.

Le Conseil municipal est clos à 19h55.